
Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

2026-07-10

Objet :
Candidature à
l'Appel à projets
Citeo/Adelphe
« Collecte pour
recyclage des
déchets
d'emballages
ménagers issus
de la
consommation
hors foyer »

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, HUIZINGA Martine, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, BLANPAIN Didier, VANHEY Patrice, STOLL Aurélie.

Formant la majorité des membres en exercice

Date de
convocation
26/06/2026

Date d'affichage
08/07/26

Excusés :

BOURGOIS Vincent, pouvoir Christine DUQUESNE
TURPIN Patrice, pouvoir Patrice VANHEY
PIRET Annick, pouvoir Cécile LAMBRAY
CLAVET Céline, pouvoir Alain BLONDEAU
TOTTEL Sabine, pouvoir Mélissa GELY

Absent : SELOSSE Laurence

Secrétaire de séance : PLANCQ Carmen

Nombre de
Conseillers

En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28

Vu le CGCT,

Considérant l'Appel à projets Citeo/Adelphe « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer »,

Suite à la commission « urbanisme et administration générale » du 24/06/26,

La loi n° 2020-105 du 10/02/20 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi « AGECE », impose depuis janvier 2025 la mise en place du tri hors-foyer.

La Métropole Européenne de Lille propose aux communes membres souhaitant déployer ces solutions de collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer de rejoindre une candidature groupée dans le cadre d'un appel à projets (AAP) 2026 de Citeo/Adelphe. Sont concernés les corbeilles et abris-bacs dans les rues, les parcs, les jardins ou les établissements recevant du public.

Citeo/Adelphe est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

Cet AAP vise à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade.
- Encadrer les critères de réussites d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par Citeo au cours des cinq dernières années.

La ville de Wavrin propose à son assemblée délibérante de candidater à cet AAP. Le projet de déploiement de solutions de tri de la commune doit indiquer les implantations des futurs équipements, leur nombre et autant que possible les modèles retenus.

La candidature doit être déposée auprès des services de la Métropole Européenne de Lille avant le 20/08/26 et doit comprendre :

- Le dossier de candidature complété incluant notamment :
 - Un descriptif du projet (technique et sensibilisation)
 - Un planning
 - Le budget prévisionnel
- L'ensemble des pièces attendues à la candidature décrite dans le cahier des charges remis.

La date de dépôt de la candidature groupée est prévue le 18/09/26.

M le Maire précise que ce déploiement permettra aux administrés d'effectuer le tri de leurs déchets de consommation générés sur le domaine public et dans les ERP, geste équivalent au tri à domicile. L'investissement sera nul pour la commune, ce fond de concours couvrant les frais d'acquisition de 70 nouvelles corbeilles ; restera pour la commune la prise en charge du coût des sacs.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité M le Maire à :

- déposer auprès de la MEL la candidature de la ville de Wavrin à l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade »
- signer tout acte administratif, technique et financier nécessaire à sa bonne mise en œuvre.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent (pouvoir Christine DUQUESNE), HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice (pouvoir Patrice VANHEY), LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick (pouvoir Cécile LAMBRAY), DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline (pouvoir Alain BLONDEAU), BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine (pouvoir Mélissa GELY), VANHEY Patrice, STOLL Aurélie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an précités.

Pour extrait conforme.

La présente délibération est certifiée exécutoire par sa publication et sa transmission en Préfecture.

La secrétaire de séance,


Carmen PLANCQ



Le Maire,


Alain BLONDEAU

